

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Composition de la commission mixte nationale

FFG : Nicolas TORDI – Marianne ASSADI- Jean-Jacques EECKHOUTTE (coordonnateur)
FF Sport U : Laurent LEBLANC (AS Rouen UC) – Jeanne RIZZA (Université Paris 12) – Didier SEYFRIED (directeur national adjoint)

1 - Date limite de retour à la Fédération des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle GAM-GAF en vue de la CMN de qualification

16 février 2018

2 - Date et lieu du championnat de France

21 et 22 mars 2018
A Combs la Ville (CRSU Créteil)

REGLES de Qualification

PRINCIPE : toute qualification (par équipe ou en individuel) en championnat de France N1 et N2 implique une participation obligatoire à une phase qualificative réunissant au minimum 3 équipes d'établissements différents. La CMN examinera les situations particulières qui lui seront soumises dans des délais raisonnables.

La sélection des équipes et des individuels(elles) effectuée par la commission mixte nationale ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait compétition, classement et production de résultats par le CR Sport U organisateur, selon le modèle du fichier structure gym 2014 qui est disponible sur le site de la Fédération (seul ce format sera accepté et pris en compte).

Chaque A.S. doit engager nominativement ses équipes pour les phases qualificatives auprès du CR Sport U organisateur. Lors des phases qualificatives, **le N° de licence** des gymnastes engagés en équipe ou en individuel **doit être précisé obligatoirement** pour le retour des résultats à la Fédération sinon ils ne pourront pas accéder au championnat de France.

Enfin, si aucune épreuve qualificative n'est possible dans la conférence et pour toute autre difficulté rencontrée, la CMN devra impérativement être interrogée dès l'élaboration des calendriers et bien avant la date limite de retour des résultats (voir date ci-dessus). A défaut de solution préservant l'équité entre AS, Acad. ou conférence, aucune qualification au CFU ne sera possible.

La sélection des équipes (championnat N1 ou N2), et de 1 ou 2 groupes d'individuels (uniquement en championnat), chez les jeunes gens et les jeunes filles, est faite en fonction du niveau observé et des possibilités de l'organisateur.

Qualification exceptionnelle : seuls les gymnastes figurant sur les listes nationales de haut niveau et les listes de « collectif national » peuvent bénéficier d'une qualification directe, (demande de QE à remplir et à envoyer à la FF Sport U après validation du CRSU d'appartenance). Pour les phases qualificatives une équipe peut bénéficier des notes du ou des gymnastes absents classés sur les listes de haut niveau (maximum 2). *La justification et les notes de référence doivent être entérinées par la FFG et transmises au CR Sport U organisateur.*

Les équipes comprenant au moins 3 gymnastes figurant sur ces listes pourront être qualifiées sans participer aux phases qualificatives. La composition de ces équipes devra être jointe à la demande.

Si 3 équipes se trouvent dans ce cas, un classement « élite » sera établi.

Les demandes de QE pour cause de sélection en équipe de France, blessure ou examen lors des compétitions de conférence, avec justificatifs joints (respectivement attestation du médecin ou du chef d'établissement) seront examinées comme prévu au chapitre spécifique du présent guide. Tout autre motif de demande de QE ne sera pas recevable. Dans tous les cas, la CMN reste souveraine.

Ces demandes de QE avec justificatifs et validées par le CRSU d'appartenance doivent impérativement être posées à l'engagement pour les phases qualificatives auprès du CRSU organisateur qui les complètera et les enverra à la FFSU au plus tard à la date de retour des résultats (voir §.1 supra). **Aucune relance ne sera faite.**

Attention : chaque CRSU devra impérativement **respecter les conditions d'organisation des épreuves qualificatives et les dates limites fixées pour le retour des résultats complets et des demandes de QE avec justificatifs** au risque sinon de ne pas avoir de qualifié(e)s.

Tout forfait devra être signalé et cela jusqu'au début du CFU sans que cela ne donne automatiquement la possibilité d'effectuer un remplacement (décision CMN). Ces dispositions doivent notamment permettre aux organisateurs de préparer sereinement la compétition.

3 - Formule sportive

- une seule filière sera organisée au niveau des phases qualificatives : le classement sera établi sur les 4 notes à chaque agrès. Si une équipe ne peut effectuer que 3 passages par agrès, il sera possible de mettre un «0 » en 4^{ème} note.

- à l'issue des phases qualificatives, la CMN déterminera le nombre d'équipes qui concourront en N1 sur la base du 4/4/8 et le nombre d'équipes qui concourront en N2 sur la base du 3/4/8 ; ces effectifs et l'organigramme seront définis en fonction des possibilités de l'organisateur.

A l'issue de la phase finale, un classement sera établi par championnat N1 et N2.

3.1 Programme

Championnat N1

Jeunes gens (6 agrès) et Jeunes filles (4 agrès) : 8 gymnastes maximum, 4 passages par agrès maximum et 4 meilleures notes par agrès comptabilisées.

Championnat N2

Jeunes gens (6 agrès) et Jeunes filles (4 agrès) : 8 gymnastes maximum, 4 passages par agrès maximum et 3 meilleures notes par agrès comptabilisées.

3.2 Titres attribués

Par équipes : masculin et féminin

Individuel : concours général masculin et féminin

Individuel GAF et GAM par agrès

4 - Règlement sportif

Par équipe

4.1 Les équipes se composent de 8 gymnastes maximum, appartenant à la même A.S. Si une AS dispose de 2 équipes JF ou JG, leur composition peut faire l'objet d'un mixage jusqu'à la veille de la compétition.

Possibilité d'intégrer un étudiant « extérieur » maximum par équipe sous couvert de la CMN (sur demande) et dans les conditions suivantes :

- l'étudiant n'a pas d'AS dans son établissement, prise d'une licence individuelle au CRSU d'origine si l'AS d'accueil se trouve dans le même CRSU (sinon voir ci-dessous le §. « cas particulier »).

- l'étudiant n'a pas d'équipe dans son AS, prise d'une licence extérieure au CRSU d'origine avec l'accord de son AS (sinon voir ci-dessous le §. « cas particulier »).

Toute demande de ce type doit être signalée avant la compétition qualificative au CFU (où ce licencié devra matcher) **et au plus tard le 2 février 2018** à l'adresse suivante : dseyfried@sport-u.com

Cas particulier : compte tenu du faible nombre d'AS accueillant des gymnastes et de leur relatif éloignement, une dérogation de la CMN sera possible sur demande (comme indiqué ci-dessus) dans le cas où l'AS d'accueil de ce licencié « extérieur » se trouve dans un CRSU limitrophe à celui d'origine ou dans la même conférence. Bien entendu, l'accord de l'AS et du CRSU d'origine ainsi que celui du CRSU d'accueil sont obligatoires et doivent être joints à la demande.

Dans tous les cas, l'étudiant(e) concerné(e) aura obligation de matcher à la compétition qualificative au CFU avec son équipe d'accueil. Ses résultats ne pourront en aucun cas être revendiqués par l'AS ou le CRSU d'origine car il n'est pas possible d'appartenir à 2 AS différentes (cf. Règlement intérieur FFSU).

Rappel : en règle générale, toute demande particulière doit être soumise à la CMN dès que possible avant la date limite de retour à la Fédération des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle. La réponse interviendra au plus tard au moment de la CMN de qualification et de la publication des qualifiés.

Les trois ou quatre meilleures notes sont retenues à chaque agrès. Il ne sera pas possible d'être classé si il y a moins de 3 notes.

4.2 Notation : Identique individuel et équipe ; classement individuel et équipe à l'issue de la phase finale.

Pour la GAF, application d'un code FFSU pratiquement identique au code FIG aménagé 2017-2018 (disponible sur le site de la FFSU).

Pour la GAM, qualification et CFU se feront sur le code 2017-2020 et les dernières lettres FIG en vigueur.

Pour la GAM et la GAF, des aménagements supplémentaires détaillés ci-dessous seront pris en compte dès les phases qualificatives :

. Possibilité d'utiliser la grille supplémentaire d'éléments « FFSU » GAM et GAF disponibles sur le site www.sport-u.com. Ces éléments FFSU permettent d'être comptabilisés pour éviter les déductions pour mouvement trop court (mais ne donnent pas de valeur de difficulté et ne répondent pas aux Exigences de Composition).

. Aux agrès suivants : barres asymétriques, arçons et fixe, possibilité de répéter une fois un seul élément (dans l'enchaînement) permettant ainsi d'être comptabilisé pour éviter les déductions pour mouvement trop court (mais ne donne pas de valeur de difficulté).

Musique : la fournir en format compressé mp3 sur support CD-Rom ou Clé USB. Si le support comporte différents fichiers, celui correspondant à la musique choisie pour le CFU doit être facilement identifiable.

4.3 Un jury unique sera mis en place sur le CFU N1 et N2.

GAM / GAF	JURY D	Niveau 4
GAM / GAF	JURY E	Niveau 3 (voir 2 en phase qualificative)

Chaque A.S. doit fournir au moins un juge par équipe. Chaque juge ayant été recyclé. L'absence de juge entraîne une pénalisation de 10 points sur le total de l'équipe que ce soit lors des phases qualificatives ou lors du championnat de France.

IMPORTANT : 10 jours au moins avant la phase finale, chaque équipe devra envoyer le nom et le niveau de son juge afin que soit précisé le rôle de chaque juge équipe (notation agrès, assistant ou secrétaire); ces envois sont à adresser à : marianne.assadi@club-internet.fr pour la GAF
nicolas.tordi@univ-fcomte.fr pour la GAM

4.4 Tenue :

Rappel : tous les gymnastes, individuels ou par équipe, doivent être en tenue de gymnaste sur le plateau de compétition. En équipe, les tenues doivent être harmonisées. A défaut, sanction d'un point.

5 - Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur du présent guide.